

Conseil régional

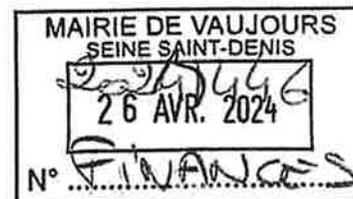
PS4 Pôle politiques sportives, santé, solidarité et
sécurité
PS4/DSAV Direction sécurité et aides aux victimes

Réf. : EX069524

Dossier suivi par : Bruno TELLIER

Mail : bruno.tellier@iledefrance.fr

Tél. : 01 53 85 57 32



MONSIEUR DOMINIQUE BAILLY
MAIRE
COMMUNE DE VAUJOURS
20 RUE ALEXANDRE BOUCHER
93410 VAUJOURS

P 27
Mme AIGUET
M. MADUCHE
DGS
SDN

Saint-Ouen-sur-Seine, le 4 avril 2024

OBJET : Notification d'attribution d'une subvention

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur proposition de Monsieur Frédéric PECHENARD, vice-président chargé de la sécurité et de l'aide aux victimes, la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France a décidé, par délibération n° CP2024-093 du 28 mars 2024, de donner une suite favorable à votre demande et de vous attribuer une subvention répondant aux modalités suivantes :

- Bénéficiaire : COMMUNE DE VAUJOURS
- Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Vaujours
- Taux d'intervention : 30,00 %
- Montant prévisionnel maximum de la subvention : 9 337,00 €

.../...

Adresse postale :
Conseil régional
PS4/DSAV
2 RUE SIMONE VEIL
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

PJ :

- Convention

- Formulaire de demande de versement de subvention

J'attire votre attention sur le fait que le montant de la subvention est révisable, son versement est subordonné d'une part au respect des conditions générales définies dans le règlement budgétaire et financier régional adopté par délibération de l'assemblée régionale n° CR2022-078 du 12 décembre 2022, et d'autre part aux conditions spécifiques prévues par la convention ci-jointe.

Il vous appartient pour obtenir tout ou partie du versement de la subvention de nous retourner signé un exemplaire de la convention joint et de faire la demande écrite de versement.

Vous voudrez bien, pour obtenir tout ou partie du versement de la subvention, nous retourner la demande de versement ci-jointe dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Cette demande doit nous parvenir au plus tard le 28 mars 2027, sous peine de caducité de la subvention.

Afin de fluidifier le traitement de votre dossier, la demande de versement doit obligatoirement être transmise à l'adresse mail suivante : CelluleNumerisationDirectiondeLaComptabilite@iledefrance.fr en respectant ces consignes :

- Préciser systématiquement en objet de votre mail la référence du dossier figurant sur le présent courrier (code à huit caractères alphanumériques).
- Ne pas procéder à l'envoi en doublon d'une version papier des demandes de versement qui seraient adressées par mail à cette adresse électronique.
- Transmettre votre dossier en dissociant les différentes pièces constitutives de votre demande en autant de fichiers .pdf (DVS, convention/avenant, état récapitulatif des dépenses, compte rendu financier, plan de trésorerie, RIB, compte rendu charte de laïcité, autres...).
- Limiter autant que possible l'envoi de vos demandes via des outils de type Wettransfer ou, le cas échéant, le préciser dans l'objet du mail quand vous recourrez à ces outils.

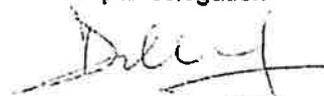
Pour toutes questions relatives au versement de la subvention attribuée, il convient de prendre contact avec la Direction de la Comptabilité au 01.53.85.52.16.

Dans le cadre de la mesure « Trouvez un stage pour les jeunes franciliens », vous vous êtes engagé(e) à publier 1 offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour une période minimale de 2 mois. Vous devez donc déclarer cette ou ces offre(s) sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>

Après création de votre compte, si vous n'en disposez pas déjà, vous pourrez déclarer chaque offre de stage/contrat qui sera publiée sur le site internet de la Région. Il vous est également possible soit de créer 1 offre(s) de poste TIG au sein de votre structure, soit de former 1 de vos agents en tant que tuteur(s) de TIG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.

Pour la présidente du conseil régional
et par délégation



Delphine MANCEL
Directrice générale adjointe
Pôle des Politiques Sportives,
de Santé, de Solidarité et de Sécurité